

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE



1. Nom et Adresse : **Ville de Muret – 27 rue Castelvielh – 31605 Muret Cedex**
2. Pouvoir Adjudicateur : **Monsieur le Maire**
3. Type de procédure : **Procédure adaptée – articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique**
4. Objet du marché : **MP202204– Travaux d'extension de la salle des fêtes d'Estantens**
5. Les prestations sont divisées en sept lots
 - Lot 1 Démolition-Gros œuvre-Charpente-couverture-VRD
 - Lot 2 Menuiseries extérieures aluminium
 - Lot 3 Traitements de façades
 - Lot 4 Doublages-cloisons-plafonds-menuiseries intérieures
 - Lot 5 Peintures-revêtements de sol-nettoyage
 - Lot 6 CVC (Chauffage Ventilation Climatisation)
 - Lot 7 Electricité CFO-CFA
6. Les variantes ne sont pas autorisées.
7. Lieu d'exécution : 31600 MURET
8. Critères et sous-critères de jugement des offres (sous-critères détaillés dans le RC) :
 - Prix des prestations 60 %
 - Valeur technique 30 %
 - Délais d'exécution 10%
9. Retrait du DCE sur le profil acheteur : <https://marches.agglo-muretain.fr>
10. Service auprès duquel les Candidatures et les Offres doivent être envoyées : Envoi par voie électronique uniquement sur <https://marches.agglo-muretain.fr>
11. Date prévisionnelle de notification : Mars 2022
12. Conditions relatives au marché : les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française.
13. Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur les fonds propres de la Ville. Paiement dans le délai légal de 30 jours par mandats administratifs.
14. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulouse – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 Toulouse Cedex 07 – Tél 05.62.73.57.57 – Fax 05.62.73.57.40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr
15. Renseignements administratifs et techniques : <https://marches.agglo-muretain.fr>
16. Date limite de réception des offres : **Mercredi 16 février 2022 à 12 H 00**
17. Délai de Validité des offres : 120 jours
18. Date d'envoi du présent Avis à la publication : Jeudi 20 janvier 2022